

REGARDS L'agriculture entre artificialisation des milieux et artificialisation des échanges

Viewpoint Agriculture between the artificialisation of the environment and the artificialisation of exchanges

Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 7, Numéro 6, 480-4, Novembre - Décembre 2000, Dossier : "Agriculture, recherche et territoire"

Auteur(s) : Dominique Vermersch, Inra Rennes,
rue Adolphe-Bobierre, CS 61103, 35011 Rennes
Cedex, France.

Résumé : L'économie agricole se trouve écartelée aujourd'hui entre une artificialisation des milieux et une artificialisation des échanges marchands. Tel est le défi que cherchent à relever les nouveaux modes de soutien public à l'agriculture. Tel est aussi l'enjeu d'une réflexion éthique renouvelée sur le rapport de l'homme à la nature.

Mots-clés : économie, environnement, souci éthique, externalités, politique agricole.

Summary : Agricultural economy is torn to-day between an artificialization of the nature and an artificialization of trade exchanges. Such is the challenge that try to raise the new modes of agricultural public support. Such is also the stake for an renewed ethical reflection on the relation between man and nature.

Keywords : economy, environment, ethical concern, externalities, agricultural policy.

ARTICLE

Vous avez dit artifice...

Plus que toute autre activité humaine, l'agriculture a contribué tant à l'appropriation qu'à l'artificialisation des milieux naturels. Les technologies agricoles ne cessent de déployer toute la gamme actuellement disponible des artefacts, depuis les objets techniques fabriqués (tels les outils agricoles) jusqu'aux objets naturels modifiés (telles la domestication et la sélection d'espèces animales et végétales). La politique agricole commune (PAC) initiée au début des années 60 constituera une formidable force d'expression et de développement de ces innovations technologiques. Mais comme le note Bourg [2], les deux catégories précédentes d'objets s'indifférencient progressivement : la sophistication des objets techniques tend à les confondre avec les objets naturels tandis que la modification de ces derniers les rend toujours plus proches de l'univers des machines. Ainsi, le génie génétique ne s'emploie-t-il pas à imiter des phénomènes proprement naturels ? Les biotechnologies ne peuvent-elles être assimilées à des unités de fabrication de molécules d'intérêt, à des transformateurs d'énergie ?

La notion d'objet hybride assure alors le continuum entre les deux catégories alors que, dans le même temps, s'estompe quelque peu la distinction entre nature et artifice.

Il convient de noter en outre l'échelle au sein de laquelle s'opère l'artificialisation menée par les techniques agricoles, échelle qui s'étend jusqu'à l'entité même du milieu naturel. D'une certaine manière, c'est la nature elle-même qui est artificialisée, devenant alors selon les termes de Roqueplo [3], une « technonature » dont il nous faut assurer désormais la maintenance. Cette situation inédite s'illustre de manière emblématique dans la sphère agricole par la biovigilance, dispositif de surveillance biologique des cultures de végétaux issus d'organismes génétiquement modifiés (OGM) qui seraient mis sur le marché. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 fixe le cadre réglementaire de la biovigilance avec pour objectifs : la traçabilité des semences de variétés OGM, la collecte d'informations sur le comportement de ces variétés et sur d'éventuels effets non intentionnels, le suivi des possibilités théoriques d'apparition d'événements défavorables sur l'environnement lors de l'utilisation à grande échelle des variétés OGM [4].

Milieus naturels, milieux disputés...

Marqué par l'empreinte agricole, approprié, transformé, transmis de génération en génération, le milieu naturel s'apparente désormais à un patrimoine naturel. Jusqu'au milieu du xx^e siècle, l'économie agricole était plutôt honorée par cette évolution : loin de s'enivrer dans les bienfaits mythiques d'une nature vierge, le paysan au cours des siècles contribua par son labeur à façonner des dynamiques écologiques moins hostiles et bénéfiques au plus grand nombre. Cela dit, même si l'agriculture apparaît encore garante de la préservation du milieu naturel², elle fait plutôt aujourd'hui figure d'accusée, l'histoire récente des faits agricoles se démarquant nettement d'une vision bucolique.

Il n'est plus besoin de s'attarder sur les chefs d'accusation largement médiatisés. Le recours à des intrants industriels (engrais minéraux de synthèse, pesticides) contribue fortement à la dégradation de la qualité des eaux et des sols ; ces derniers sont doublement sollicités comme support de production et d'assimilation de résidus extra-agricoles non désirables tels que les boues d'épuration. Certains résidus (métaux lourds) transitant dans la chaîne alimentaire ne sont pas sans effet sur la santé humaine. Les pratiques agricoles intensives fragilisent la biodiversité animale et végétale et ont porté atteinte, *via* les impératifs de la mécanisation, à l'esthétique paysagère de quelques-unes de nos régions européennes. De plus, leur transcription imprudente dans les pays en développement fut parfois à l'origine de la destruction irréversible de certains sols cultivés.

Pollution, érosion ou raréfaction des ressources naturelles, paysages entretenus ou dégradés, atteintes ou contributions à la biodiversité... un point commun essentiel les rassemble : à savoir qu'il s'agit d'interactions entre producteurs et/ou consommateurs qui se déroulent, du moins initialement, à l'extérieur du marché, hors d'un échange marchand explicite. Raison pour laquelle l'économiste rassemblera ces diverses réalités sous le terme d'externalités positives ou négatives selon les cas.

En effet, qui dit échange marchand dit au préalable appropriation de ces externalités environnementales. Or, cette appropriation s'avère très difficile voire impossible : à qui appartient le paysage ? Les nitrates et résidus d'atrazine dans l'eau du robinet ? La plupart des externalités sont en effet des biens publics, c'est-à-dire qui autorisent une consommation collective, ce qui rend leur « commercialisation » évidemment délicate. L'agriculture consomme et produit des ressources et actifs naturels (eau, sol, air, paysage, etc.) qui sont à partager avec d'autres utilisateurs en dehors souvent d'un échange marchand, de par la nature même de ces biens. Si le prix du marché n'est pas systématiquement un juste prix, il a au moins le mérite de visibiliser et d'explicitier la transaction, quitte ensuite à l'encadrer juridiquement. En l'absence de marché voire surtout d'un cadre juridique d'appropriation, la « justice » de l'échange et du partage est plus difficile à faire respecter et devient souvent conflictuelle. Il n'est que de voir la fastidieuse réorientation du soutien public à l'agriculture en faveur de l'environnement. Pour dépasser le dialogue de sourds ou la foire d'empoigne actuelle, la science économique est régulièrement sollicitée pour, d'une part, proposer une compréhension « économique » d'une agriculture désormais largement artificialisée et, d'autre part, concevoir de nouvelles formes d'échange et de régulation... elles aussi artificialisées.

De l'artificialisation des milieux à l'artificialisation des échanges

L'inscription des préoccupations environnementales dans les politiques agricoles constituera une évolution majeure de celles-ci au cours des années 80. La science économique appliquée à l'agriculture y trouvera une mesure de son « utilité sociale », renforçant ainsi sa position dans le vaste champ des sciences humaines dévouées, par moments, à ce secteur [5]. Vers la fin des années 70 en effet, la logique sociale et dirigiste de la PAC cède peu à peu le pas à une orientation qui se voulait plus largement inspirée par les « lois du marché », eu égard notamment au déficit budgétaire agricole européen et à la montée des tensions commerciales internationales.

L'échelle au détriment de la gamme

Dans une lecture proprement économique, l'origine des nuisances agri-environnementales se situe principalement dans l'intensification des technologies, c'est-à-dire dans cet accroissement du rapport entre, d'une part, les facteurs d'origine industrielle utilisés par l'agriculture et, d'autre part, la surface agricole. Il s'agit en quelque sorte d'un mouvement d'affranchissement de la technologie agricole à l'égard de son support naturel, la terre nourricière³. La réciprocité qui les liait a laissé place peu à peu à une dualité entre cette même technologie et l'environnement des prix, avec un aléa économique qui s'est largement substitué à l'aléa climatique. Ce processus d'intensification s'avère lié à la spécialisation de plus en plus poussée des systèmes de production, tant au niveau de l'exploitation qu'au sein de divers bassins régionaux de production, ce qui aboutit aujourd'hui à une géographie agricole française relativement simplifiée.

Présidant à l'artificialisation des milieux naturels, ce double mouvement d'intensification et de spécialisation exprime encore l'exploitation d'économies d'échelle propres à certaines monoproductions au détriment d'économies dites de « gamme », relatives elles à l'association des productions. Celle-ci préexistait à la généralisation des atteintes portées à l'environnement, telle l'association agriculture-élevage, archétype schématique de coordinations qui, d'une certaine manière, transposent dans la sphère technique la vision organique propre au vivant. Les productions

animales étaient « naturellement » liées au sol *via* la disponibilité de produits et sous-produits végétaux pour l'affouragement ; les déjections animales étaient utilisées comme fertilisants et pour maintenir les taux de matière organique. En outre, l'utilisation de ces diverses synergies technologiques est fréquemment créatrice d'externalités positives dont est bénéficiaire la collectivité en général : l'esthétique de certains bocages liée à des systèmes de production agricoles alliant l'élevage à une utilisation spécifique de l'espace ; notons également des fonctions écologiques et de maîtrise des risques naturels telles la biodiversité, les niches écologiques, la protection des sols contre l'érosion, la régulation de la dynamique des eaux, la capacité d'épuration, etc.

Le progrès technique et la hiérarchie des prix agricoles administrés, qui ont présidé aux premières décennies de la PAC, ont contribué à l'abandon des diverses complémentarités de production évoquées précédemment. Ainsi, le soutien des prix céréaliers favorisa l'adoption d'innovations technologiques intervenant comme substituts des complémentarités existantes : tel est le cas de l'utilisation accrue des pesticides, assurant une protection des cultures plus efficace que les simples rotations culturales. Dans un autre domaine, la rentabilité économique du coûteux processus d'amélioration génétique nécessite une grande précision dans l'alimentation des différentes espèces animales et végétales, ce qui écarte parfois certains co-produits réintroduits jusqu'alors comme inputs : sous-produits végétaux, déjections animales utilisées comme fertilisants, etc. En outre, la « désutilité », voire la pénibilité du travail, associée fréquemment à l'utilisation des complémentarités de production n'a fait qu'accélérer l'adoption de ces innovations.

La spécialisation productive s'explique ainsi partiellement par une érosion progressive des économies de gamme. Conséquence logique : la perte des aménités liées aux synergies de production précédentes, une perte qui s'interprète parfois en tant qu'externalités négatives, selon bien sûr les divers modes d'attribution des droits de propriété qui régissent ces externalités : atteintes au paysage causées par les impératifs de la mécanisation agricole, caractère indésirable de certains co-produits tels que le lisier de porc dû aux ruptures technologiques entre agriculture et élevage, etc.

Le système des prix garantis et la forte innovation technologique ont soustrait à l'entreprise agricole une large part de l'emboîtement d'activités de production qu'elle assurait traditionnellement. Cette part se trouve désormais assurée par le marché ou par d'autres firmes non agricoles, au moyen notamment d'une industrialisation en amont et en aval de l'agriculture ; la contribution de la ferme familiale au process agricole et agro-alimentaire s'est trouvée alors fortement amoindrie. Ainsi et d'une manière quelque peu analogue, l'artificialisation des milieux s'est doublée d'une autre artificialisation, celle des échanges entre spéculations animales et spéculations végétales, entre producteurs et fournisseurs, entre producteurs et consommateurs. Cela dit, l'économie en tant que discipline n'est-elle pas autre chose que « l'art de l'échange » ? Un art qu'elle s'emploiera à déployer plus largement encore en vue de résoudre la problématique environnementale attachée à l'agriculture.

L'internalisation comme artificialisation des échanges

Eu égard à cette problématique environnementale, l'artificialisation des échanges suggérée par la science économique prend ici le nom d'internalisation, c'est-à-dire de politiques publiques visant à intégrer les externalités précédemment évoquées à une ou plusieurs interactions marchandes.

En reprenant une typologie proposée initialement par Coase [6], nous distinguons quatre modes différents d'internalisation (ou d'artificialisation des échanges économiques). En bref⁴, la première solution consiste en un réaménagement, par le marché, des droits de propriété associés aux externalités : acheter ou vendre par exemple des droits à polluer. Ceci suppose une définition et une attribution précises des droits et responsabilités qui en découlent : par exemple, un droit à la santé du consommateur impliquant une eau potable non polluée ; ce dernier serait alors prêt à marchandiser ses droits par le biais d'une baisse du prix du produit. Soit encore un droit du producteur à produire librement son produit, quitte à marchandiser ce droit au travers cette fois-ci d'une hausse de prix du produit. Dans la pratique, la répartition initiale des droits a plutôt un caractère implicite, contesté par les consommateurs qui en viennent aujourd'hui à boycotter leur facture d'eau en Bretagne. Le marchandage des droits peut s'avérer également implicite mais effectif, tel celui induit par la directive « nitrates » qui impose un seuil maximal d'épandage de 170 kg d'azote par hectare et par an : ce « droit à polluer » peut en effet se trouver rapidement valorisé et échangé lors des transactions foncières [8], d'une manière analogue aux droits à produire que constituent les quotas laitiers ou les aides directes céréaliers.

La deuxième solution consiste en une coordination intra ou inter-entreprises, contribuant à un meilleur bilan environnemental. Elle fait suite logiquement à l'évolution des systèmes de production agricoles décrite précédemment. Peut-on concevoir en effet une nouvelle modalité de coordination d'activités au sein des firmes agricoles atténuant les effets externes négatifs et incitant de nouveau à l'utilisation de synergies technologiques pourvoyeuses d'aménités positives ? Comme incitations, nous pouvons imaginer une modification des prix relatifs agricoles, associée à de nouvelles innovations technologiques favorisant le modèle canonique de l'association agriculture-élevage, la fertilisation organique, etc. Sans chercher de prime abord à produire ou réduire certaines externalités, cette procédure était d'ores et déjà effective dans le cadre de la réforme de mai 1992 : la baisse du prix des céréales avait pour objectif de favoriser leur utilisation pour l'alimentation animale. Mais là également, « l'artifice » de l'échange économique a pris le pas sur des modes de coordination dictés originellement par des contraintes naturelles. Si, en effet, de nouvelles coordinations entre productions animales et végétales se sont opérées à une échelle industrielle, d'autres niveaux de coordination seraient à promouvoir (bassin régional de production, bassin versant, entité écologique pertinente), à même de favoriser à nouveau des aménités environnementales.

L'intensification et la spécialisation agricoles étant peu réversibles à court terme, une troisième solution consiste en l'intervention directe des pouvoirs publics qui imposent une réglementation des activités polluantes, voire un système de redevances susceptible d'infléchir les technologies de production mises en œuvre. L'artifice consiste ici à considérer l'économie agricole nationale ou européenne comme une seule et même entreprise et à lui imposer de nouveaux termes des échanges, autrement dit des prix des facteurs et des produits taxés ou subventionnés selon les cas. On ne peut que constater l'extrême timidité des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de ce type d'incitations qui risquent en effet d'affecter la compétitivité-coût des entreprises agricoles, confrontées aujourd'hui à une concurrence élargie.

Le décideur public en tiendra compte, étant soumis lui-même à des pressions diverses (organisations professionnelles, collectifs de consommateurs, associations écologistes, etc.) qui chercheront à influencer sur l'attribution finale des droits de propriété associés aux externalités environnementales, quitte ensuite à les marchandiser comme nous l'avons remarqué précédemment.

Il est enfin des situations où la comparaison des coûts d'internalisation associés à l'une ou l'autre des trois solutions précédentes, avec le bénéfice qui en résulte, conduit à ne rien faire du tout. Plusieurs arguments expliquent ce choix : difficultés à évaluer physiquement les dommages présents et futurs, absence d'information sur le comportement des producteurs, etc., ce qui rend l'estimation des coûts d'autant plus hasardeuse. Cette quatrième solution s'apparente à un « laisser-faire » qui se justifie d'autant mieux dans une optique coasienne que, en l'absence de toute réglementation, tout se passe comme si la dynamique marchande propose, à moyen terme, une internalisation « naturelle » de l'externalité mais faisant fi souvent d'une règle de responsabilité légitime. Exemple caricatural : un taux élevé de nitrates dans l'eau potable aura pour effet de diminuer la consommation de celle-ci à des fins alimentaires (voire une baisse du prix si nous étions en situation concurrentielle) et à accroître la consommation d'eaux en bouteilles, d'où une spécialisation régionale accrue : la Bretagne en production porcine intensive et l'Auvergne en eaux minérales ! Au-delà cependant de la caricature, l'évolution précédente est toujours en cours dans la réalité, voire encouragée par certaines options politiques qui visent à encourager innovations technologiques et investissements favorables au maintien des avantages comparatifs entre régions : d'un côté, le traitement à grande échelle des déjections animales et, de l'autre, le soutien à une agriculture écologique. Encore faut-il s'entendre sur le caractère « naturel » de l'internalisation : de l'ordre de la nature et de ses lois biologiques, nous voici désormais face à la nature du marché et à ses lois économiques. En d'autres termes, la problématique environnementale apparaît sollicitée voire écartelée entre deux ordres, l'écologie et l'économie, désormais rivaux à court terme, pour faire de la nature une demeure viable et vivable.

Les impasses du découplage

Ex ante, la réforme de la PAC de mai 1992 ne pouvait être que « verte ». En effet, le système de prix administrés élevés ayant contribué au développement d'externalités agricoles négatives, la baisse de ces mêmes prix ne pouvait que décourager le productivisme agricole, donc réduire les nuisances et se présenter alors comme une politique d'internalisation de ces externalités. C'était en fait surestimer la réversibilité des mouvements d'intensification et de spécialisation, mouvements qui, en définitive, n'ont pas été véritablement découragés. Certes, les tardives réorientations pro-environnementales de la PAC ont progressivement fait co-exister les quatre solutions précédentes ; mais celles-ci se sont heurtées à une autre artificialisation des échanges autrement plus dommageable, celle relative aux droits à produire.

En effet, la réforme de 1992 inaugure une nouvelle « philosophie », celle du découplage : désormais le soutien public se doit d'être dissocié des volumes produits pour être éventuellement recouplé à d'autres fonctions environnementales, territoriales de l'agriculture. Durant l'intermède et en termes de compensation des revenus, un nouveau soutien public sous forme d'aides directes a été mis en place, qui s'interprète comme une attribution de droits à produire implicites différenciés régionalement selon les potentialités agronomiques des terres. De fait, au moyen d'une compensation (prime à l'hectare, prime au gel, etc.), le décideur public compense tout ou partie de

ce droit à produire qui était jusqu'alors alloué par le soutien des prix. Proportionnelles à la surface de l'exploitation et aux rendements observés, ces aides directes allaient rapidement se transcrire en rentes foncières, celles-ci étant capturées ensuite dans les transactions d'achat ou de fermage. Ainsi dès 1993, les prix des terres labourables augmentaient dans quelques départements céréaliers, ce qui s'est confirmé dans la suite. Cette hausse contribue à entretenir le processus d'intensification et de concentration des exploitations agricoles mais aussi à alourdir financièrement et « artificiellement » l'installation des jeunes agriculteurs.

Lorsqu'on observe en outre la faible amplitude financière des mesures agri-environnementales, il est clair que la reconnaissance des droits à produire prévaut sur celle des droits et responsabilités associés aux externalités environnementales. Cette antériorité implicite mais patente n'est toujours pas démentie par le décideur public, ce qui conduit, d'une part, à étouffer dans l'œuf l'impact positif des réorientations pro-environnementales de la PAC et, d'autre part, à maintenir une logique de compensation suite au démantèlement progressif du soutien des prix, ce qui n'encourage pas vraiment la capacité d'adaptation des agriculteurs aux nouvelles demandes sociales.

Qu'il s'agisse des velléités d'internalisation des externalités environnementales ou de cette logique pernicieuse de droits à produire, l'artificialisation des échanges économiques agricoles se cristallise désormais à l'échelle de la PAC et de son devenir. Couplage du soutien public à la préservation environnementale, découplage de ce même soutien des volumes produits : cela ressort pourtant de l'évidence, du bon sens et ne peut que restaurer l'équité... En attendant ce jour, le couplage à des objectifs environnementaux s'avère difficile dans la pratique, peu efficace et coûteux budgétairement. Autant de raisons pour lesquelles l'écoconditionnalité des aides est laissée plutôt à la discrétion de chacun des États membres européens, principe de subsidiarité oblige... quitte d'ailleurs à shunter une dynamique marchande capable dans certains cas de fournir efficacement des biens et services environnementaux co-produits par l'activité agricole. Le découplage dissocie encore davantage les fonctions agricoles productive et environnementale qui demeurent, qu'on le veuille ou non, des activités jointes pour le meilleur comme pour le pire. On en arrive aujourd'hui à une situation où les modalités du soutien public, dictées par les contraintes à l'exportation et le maintien d'une « vocation exportatrice » pour des produits de base, conduisent à un assolement européen (répartition des cultures) véritablement dénaturé : recours à un surcroît d'irrigation pour accéder à des aides directes plus élevées ; gel des terres modulable selon le niveau d'excédents et qui a peu à voir avec une jachère bénéfique au maintien de la fertilité des sols. Cette vision mécaniste du découplage s'appuie en fait sur une prise en compte grossière des jointures de production et se trouve écartelée aujourd'hui entre les impératifs de compétitivité, la non-discrimination entre élevage extensif (à base d'herbe) et intensif (maïs ensilage) et la diversité structurelle des agricultures des différents États membres de l'Union européenne. Dans un certain sens, l'émergence du concept de multifonctionnalité dans l'agenda politique traduit le souci de maintenir ou plutôt de restaurer cette diversité structurelle propre à l'identité de l'agriculture européenne.

Peut-on alors encore entretenir l'illusion d'une compatibilité suivant laquelle la libéralisation des marchés agricoles ne peut qu'être vertueuse d'un point de vue environnemental comme l'efficacité marchande garante d'équité sociale ? Ce discours ne fait plus vraiment recette aujourd'hui, événements récents obligent... Impératifs économiques et contraintes écologiques ne s'harmonisent pas à coups d'incantations.

Afin d'éviter que la régulation politique du secteur agricole ne soit réduite en définitive à subir une dynamique marchande laissée à son propre jeu, il convient d'approfondir la signification proprement éthique des situations qui viennent d'être analysées. Indiquons à ce propos quelques pistes de réflexion.

Économie, écologie, éthique...

Tout d'abord l'économie et l'écologie : les disciplines afférentes se préoccupent toutes deux de faire de la nature une demeure viable et vivable. L'étymologie de leur préfixe commun en témoigne : *eco* qui vient du grec *oikos*, *oikouménè* (habité) qui recouvre deux éléments associés : le premier, un espace terrestre avec ses limites ; le second, une occupation par l'homme. Nous sommes donc bien dans une logique territoriale : la nature est en effet notre demeure qu'il nous faut gérer au mieux, pour en faire une demeure à notre convenance. À cette fin cependant, les voies empruntées par chacune des disciplines diffèrent, pour tourner parfois à l'affrontement. D'un côté, le radical grec *nomos* (distribuer, administrer) précise que la science économique en tant que discipline s'affaire à tirer de l'observation des comportements humains et de leurs interactions des « lois » d'organisation de la vie sociale ; celles-ci ne seraient que l'expression collective de rationalités humaines mises au service prioritairement des intérêts individuels. D'un autre côté, nous avons le *logos* qui signifie à la fois parole et raison, pour faire bref. Mais dans le cas de l'écologie, le *logos* en question n'est pas d'abord celui de nos rationalités humaines mais un *logos*, une rationalité inscrite dans la nature elle-même, ouverte à notre propre intelligibilité humaine, cette dernière trouvant ainsi un lieu pour s'y déployer. À court terme cependant, la rivalité demeure prégnante, au grand dam de la nature et de ses habitants. Par analogie avec l'analyse de Gesché [9], la science économique a plutôt contribué à asservir le *cosmos* (la nature), lui imposant souvent son propre *nomos* plus qu'en délivrant son *logos* à lui : en guise d'illustration, il suffit de reprendre les propos précédents sur les évolutions récentes de la PAC.

Cela dit, certains caractères de ce *logos* sont largement reconnus par la communauté scientifique, telle l'expression d'une rationalité mathématique inscrite dans la nature. Évoquer, dans la foulée, l'inscription d'une rationalité éthique est taxé de finalisme, voire d'une position archaïque, irrationnelle et dangereuse. Peut-être faudrait-il démontrer au préalable que science et éthique procèdent en réalité d'une raison, d'un *logos* commun ? Nous en venons ainsi au troisième terme, l'éthique, dont l'étymologie reste dans la filiation des deux précédents. Le mot grec *ethos* a comme sens premier « séjour habituel », par opposition au repère furtif et pressé de l'animal, et de là comme sens second et dérivé : « habitude », « coutume », « mœurs » : l'homme est un être éthique parce qu'il est un être de foyer et de séjour [9]. Nous retrouvons donc la nécessité d'un territoire qui nous soit « familier ».

De manière générale, ce rappel étymologique témoigne en quelque sorte de la vocation du souci éthique à concilier l'économie et l'écologie. En effet, ce souci émerge souvent en contrepoids à un économisme fiévreux et furtif⁵ et s'exprime initialement, du moins au sein des réalités agricoles, par des nostalgies champêtres : nostalgie des goûts alimentaires d'antan, du marché du village et des relations économiques de proximité. Nostalgie plus générale encore du jardin d'Éden que chacun d'entre nous véhicule plus ou moins consciemment, non sans ambivalences, et qui se traduit par nos attentes modernes et pressantes à l'égard de l'agriculture : une sécurité sanitaire optimale, la sauvegarde d'une « agriculture paysagère » exempte de *dumping* écologique, la préservation

impérative des ressources vitales que sont l'eau et le sol. Nostalgie éthique en définitive : l'homme en effet continue à pressentir que la nature dans son intégrité lui est donnée comme instance morale, c'est-à-dire à même de pouvoir éclairer sans l'entraver son agir personnel et social ; alors que, dans le même temps, c'est de moins en moins la nature qui l'entourne mais une technonature dont nous avons délimité précédemment les contours. Cette technonature ne reflète alors que le propre agir de l'homme, voire sa propre errance culturelle. L'intuition morale, si tant est que l'on s'y réfère, n'est plus que partiellement fondée alors sur un rapport indirect avec les choses de la nature.

Gardons cependant la réalité du jardin qui nécessite toujours une maintenance généralement moins angoissante que nos diverses technonatures. Cette réalité évoque pour chacun d'entre nous un lieu, une demeure où l'on aime séjourner. Nous retrouvons de nouveau l'origine étymologique du mot éthique qui renvoie à l'idée selon laquelle « demeurer », « habiter » dans un agir moral juste suppose une « demeure », « un habitat », une communauté de convictions partagées. Celle-ci s'incarne dans un *ethos* social, ensemble des habitudes morales et des normes qui structurent nos sociétés. La nature, appréhendée comme jardin, fournirait en quelque sorte une « préfiguration » de cet *ethos*, préfiguration à la fois investie et transmise par l'activité agricole, préfiguration qui comporterait en outre une part d'indétermination et de nécessaire maintenance, support en définitive de la liberté et de la créativité humaines.

Une nature en usufruit

L'*ethos* agricole est aujourd'hui malmené par cette double artificialisation dont il a été question dans cet article : celle des milieux naturels comme celle, corollaire, des échanges économiques. La synergie précédente entre « habitudes » et « habitat » est mise à mal, voire laminée par un relativisme éthique facilement véhiculé par l'extension marchande des relations sociales, contribuant ainsi au passage fustigé vers une société de marché et réduisant *in fine* au silence la conscience collective. En corollaire, l'agir politique se trouve marginalisé, de même que la question des limites et des normes de la manipulation de la nature, problème pourtant central de notre responsabilité éthique. Tout se passe comme si la mise à mal de la nature révèle ou entraîne la mise à mal de la cité politique dans laquelle nous vivons et que nous nous sommes construits par l'entremise d'un *nomos* délibérément détaché de tout *logos* qui serait inscrit dans la nature même des choses et des personnes.

Si l'on admet cependant cette vocation de l'agriculture à faire mémoire de cette préfiguration morale de la nature, l'on saisit mieux désormais pourquoi cet *ethos* agricole, bien que malmené, se retrouve en première ligne des manifestations récentes de Seattle, de la contestation d'une société marchande uniformisée et mondialisée. Parallèlement, à une agriculture largement artificialisée s'opposent et se réaffirment des pratiques agricoles plus traditionnelles, mais toujours capables d'innovations, et qui ont été façonnées progressivement en découvrant, puis en tenant compte de la nature de chaque être et de ses liens mutuels. On pense bien sûr de nouveau aux synergies liées à l'association agriculture-élevage et aux aménités jointes (paysages, répartition spatiale des productions, etc.), à l'émergence des préoccupations de bien-être animal, au développement de l'agriculture biologique. Particulièrement révélatrice à cet égard est la définition « en creux » de cette agriculture retenue par le législateur français : « agriculture n'utilisant pas de produits de synthèse » [10].

Alors que les Anglo-Saxons utilisent le terme plus adéquat *d'organic farming*, afin de signifier justement la prise en compte judicieuse des liens de dépendance réciproque entre les plantes, les animaux et leurs milieux. Tel est le sens de l'appropriation d'une nature en usufruit, c'est-à-dire du fait d'en user en respectant ses exigences propres.

Celles-ci sont dès lors appelées à s'exprimer dans de nouveaux modes d'appropriation de la nature et du vivant à même de pouvoir soutenir des échanges marchands contributeurs de croissance économique et de développement. Loin de tout panthéisme ou de *new age* écologique, appréhender de nouveau la nature comme instance morale, c'est tout simplement rendre compte de l'exigence suivant laquelle « la nature est à tout le monde », qu'elle est une nature de don, appelée à se donner. Ceci implique un partage équitable des ressources et de leur utilisation. Autrement dit, une exigence morale portée par la nature elle-même qu'il convient certes de discuter, de reconnaître, voire de mettre en œuvre par diverses médiations économiques et politiques, tant locales que globales.

Notes

¹ Cet article reprend quelques éléments de la conférence donnée par l'auteur le 2 mars 2000 : « Nature et agriculture », Université de Tous Les Savoirs [1]. Je remercie J.-C. Icart pour les remarques pertinentes apportées lors d'une première version de cet article.

² Lors d'un sondage IPSOS réalisé fin juin 2000 auprès d'un échantillon représentatif de la population métropolitaine, 63 % des sondés considèrent que les agriculteurs remplissent « assez bien », voire « très bien », leur rôle quant à la préservation de l'environnement (*BIMA* n° 1484, juillet-août 2000).

³ Les élevages dits hors-sol (poulets et porcs pour l'essentiel) constituent un des exemples les plus achevés.

⁴ Pour une description approfondie des différentes solutions coasiennes, le lecteur peut se reporter à Vermersch [7].

⁵ Économisme : qui consiste à considérer le travail humain exclusivement sous le rapport de sa finalité économique.

REFERENCES

1. VERMERSCH D (2000). Nature et agriculture. Conférence *Université de Tous Les Savoirs*, 2 mars 2000. In : MICHAUD Y, éd. *Qu'est-ce que l'humain ?*, vol. 2. Paris : Éditions Odile Jacob : 275-86.

2. BOURG D (1996). *L'homme artificiel*. Paris : Éd. Gallimard ; 351 p.

3. ROQUEPLO P (1997). *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Coll. Sciences en questions. Paris : Inra Éditions ; 111 p.

4. CHAT-LOCUSSOL I (1999). *La biovigilance*. Inra, Séminaire de restitution des résultats de l'AIP « OGM et Environnement ». 1998-1999, 9 décembre 1999 ; 67 p.

5. LARRÈRE R, VERMERSCH D (2000). Agriculture et environnement. L'économie rurale revisitée. *Économie Rurale*, 255-256. *Problèmes Économiques*, 2662 : 3-8.
6. COASE R (1960). The Problem of social cost. *The journal of law and economics*. Trad. française. Le Problème du coût social. *Revue française d'économie*, 1992 : 153-93.
7. VERMERSCH D (1996). Externalités et politique agricole commune : une approche coasienne. *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, 38 : 79-103.
8. RAINELLI P, VERMERSCH D (2000). Gestion foncière des excédents azotés et marché implicite de droits à polluer : application aux élevages intensifs. *Économie et Prévision*, 143-4.
9. GESCHÉ A (1994). *Le Cosmos*. Paris : Éd. du Cerf ; 206 p.
10. RAINELLI P, VERMERSCH D (1999). *Rentabilité comparée de l'agriculture biologique et de l'agriculture conventionnelle : incidence du soutien public sur les grandes cultures en France*. OCDE, Paris, 13-15 octobre 1999 COM/ENV/EPOC/AGR/CA (99)46/REV1 ; 38 p.